

Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels

Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Thresor de devotion contenant plusieurs oraisons devotes & exercices spirituelles : pour dire en l'Eglise, pendant l'office divin* (Jean Bogard, 1574)

Information sur l'auteur ou les auteurs "Ledit livret premierement fut escript en flameng par un frere mineur natif de Malines / puis apres par M. Jan Verbruggen / avec d'aucuns bourgeois de la mesme ville / produict en lumiere & maintenant mis & traduict en francois par M. Nicolas de leuze dict de fresne Licencié en theologie" (Jean Bogard, 1574, A 2 v° - A 3 r°)

Date de la première publication de l'œuvre 1574

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matières [TDM 1574 Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels Jean Bogart](#)

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- Extrait du Privilege. [Jean Bogard, 1574]
La Majesté Royalle a donné consentement & permission a Jean Bogard Imprimeur & Libraire juré en la ville de Douay, de pouvoir imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer par tout en ces siens bas pais de Brabant & autres ou que bon luy semblera, ce livret intitulé, Thresor de devotion Contenant plusieurs oraisons devotes & exercices spirituelles : pour dire en l'Eglise, pendant l'office divin. Donné à Brusel.
Le 12. De Aoust 1570. Signé de Lange.

- Calendrier.
- A honorables et prudens Seigneurs Messieurs les Eschevins, Six-hommes, & Conseil de la ville de Douay. [Jean Bogard, 1574]
Messeigneurs, la chose, qui recommande plus une ville, est la vertu, & l'excellence du Magistrat : d'autant, que non seulement il semble estre la loy vivante, (comme dict Platon) mais que, pour estre le chef, l'esprit, & la vie du corps politique ; il attire les sujets a suivre la droicture des loix, & de toute honesteté, autant, par son exemple, comme par son commandement : chose, qui semble estre verifiée en vous, Messieurs ; la diligen- (** r°) ce, la Justice, la pieté desquels, sert pour annobrir grandement & illustrer vostre Cité ; vous estant le repos & l'honneur publicq recommandé, que pour l'entretenir & augmenter, vous n'espargnez en aucune façon vostre travail & industrie ; soit en desmellant & expediant fort dextrement & heureusement une infinité de grans affaires, qui s'offrent journellement ; soit en maintenant le droict, en deffendant la vefve, & l'orfelin, & bref en contregardant la police & le reiglement public en son entier, au grand contentement de voz citoyens.□

Desquels pour ce regard, vostre equité est si bien cognue, que les moindres confessent avoir tousjours eu occasion de vous en remercier ; & les plus grands de vous respecter & honnorer. En quoy, le bien (n.p., changement de page) & profit que vous faictes, est d'autant plus digne & honnable ; comme il est plus commun, & se repartit a plusieurs. Car la Justice, de laquelle vous estes le vrays [sic] gardiens, sur toutes les autres vertus, ha cela de propre ; que le fruct, qu'elle produict, s'estend plus a l'endroict de beaucoups [sic] d'autres, que de celuy qui l'exerce. Or, ce qui cause d'autrepart grand partie de vostre louange, est le soing & la faveur, que vous portés a ceste Royale Université ; honorant en tous endroicts les gens de scavoir, & de vertu ; pour les provoquer a faire chose digne d'eulx & de vous : Oultre les beaux edifices, que vous y avez faict eriger ; pour laisser une mémoire perpetuelle de vostre vertu, & un ornement durable pour vostre patrie ; qui en sera d'autant plus renommée (n.p., changement de page) entre les nations estranges & recommandée par la posterité, pour y veoir estable par vous la demeure des Muses ; c'est-à-dire ; des sciences divines & humaines : lesquelles ont bien ce pouvoir, que d'immortalizer ceux qui les favorisent. Mais au reste, vostre fidelité s'est tousjors monstrée telle vers nostre Prince, qu'elle merite bien plus grande recompense, que la simple louange que l'on vous en pourroit rendre a juste tiltre. De tant plus ; mesme qu'elle est jointe avecq une singuliere pieté, laquelle vous est comme propre, & nayve, a cause de la renommée, que vous avez eu de toutz temps, d'avoir perseveré francs & entiers en la vraye & sincere religion Catholique & Romaine, principalle deffence & sauvegarde des villes, laquelle entre (changement de page) les aultres causes, m'a mis entre les mains ce petit opuscule de Prieres, aultrefois imprimé, & bien receu en plusieurs langues. Lequel aiant esté puis n'agueres pour vostre commodité traduict en la vostre, par M. Nicolas de Fraxinis Licentié [sic] en la S. Theologie, m'a semblé chose propre pour vous en faire un present, non pas tant pour le grand apparat & l'eloquence, que je vueille dire y estre, ou pour l'ouvrage de taillure que j'ay faict graver pour y servir d'ornement, que pour la gravité du sujet, & qu'il traicte de la pieté, de laquelle sur tous aultres, vous avez tousjors eu fort bonne reputation ; & comme pour addresser aux gouverneurs de ceste florissante ville, ce qui est dedié premierement au souverain Gouverneur &

maistre de toutes (n.p., changement de page) choses. Qui ne sera, sans vous supplier de prendre de bonne part, l'affection, dont il vous est présent ; qui n'est, que pour tascher de vous faire service ; ensemble de continuer vostre faveur & bienveillance accoustumée vers celuy, lequel vous avez tousjours favorisé, des le commencement de ceste Université ; esperant de s'efforcer par cy apres a faire chose qui sera autant, ou plus aggreable. A tant, Messeigneurs, je prye le Createur vous vouloir donner avec accroissement d'honneur, toute prosperité & heureux succès en vostre gouverment. De vostre mainson a Douay ce xxiiij. De Julet [sic] M.D. Mxxiiii. L'entierement vostre affectionné en service Jean Bogard. (n.p.)

- Preface au Lecteur. [Jean Bogard, 1574]

Quand tu pries / entre en ta chambrette : & ayant fermé ton huis / prie ton Pere celeste en secret / a fin que tant plustot il t'exaulce / te donne sa grace / & de tant plus largement en lois remuneré / que ton faict est de tous hommes incogneu & caché. Or c'est (entrer en la chambrette) n'est autre chose que l'enquester ou examiner / en quel estat nous sommes constituez envers Dieu & nostre prochain touchant la pair & charité. En apres / nous fermons l'huis / quand chassons arriere de nous toutes choses transitoires & mondaines / & gardons nostre cœur net & impollu de la multitude des pensées inutiles : a fin que ce que disons & prononcons de bouche / nous le pensions aussi (A 1 r°) de cœur. Parquoy je requiers tous hommes / quand ilz s'en vont à l'eglise / & doibvent (comme faisoit Moyse) parler avec Dieu / que pour lors ilz le disposent & faicent idoines a cela / comme s'ilz auroyent en vouloir choses de grande importance / ce qui le peut faire au monde / veu qu'elle concerne Dieu / & touche le salut de tous humains / & nostre propre ame. Et pour ce que plusieurs personnes ne scavent que prier ou comment / & souventefois viennent a l'eglise ayants livres pleins de vanitez / si est que ce livret d'oraisons est faict & composé pour le salut d'un chascun : auquel sont contenues moult d'oraisons ferventes / & autres exercices spirituelz extraictes des meilleurs d'entre plusieurs autres / qui plus exciteront & allumeront ton cœur a devotion vers Dieu. Ledict livret premiere (A 2 v°) ment fut escript en flameng par un frere mineur natif de Malines / puis apres par M. Jan Verbruggen / avec d'aucuns bourgeois de la mesme ville / produict en lumiere & maintenant mis & traduict en francois par M. Nicolas de leuze dict de fresne Licencié en theologie / a la gloire & honneur de Dieu / & pour le salut de tous hommes / desquelz les noms tous par ensemble puissent demourer escriptz au livre de la vie eternelle / Ainsi soit il. (A 2 r°)

Les dossiers de la collection

1 sous-collection :

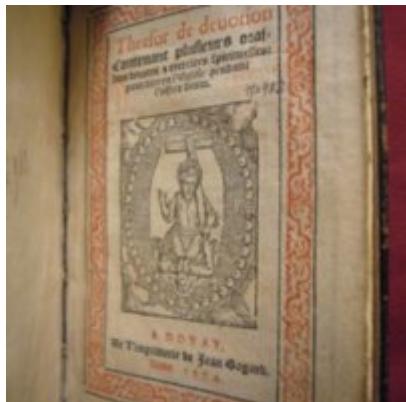
- [1574 - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - Jean Bogart](#)

Les documents de la collection

2 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :



[1574 - Jean Bogart - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - BnF](#)

Vervoort, Frans



[1574 - Jean Bogart - Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels - Douai Quincy](#)

Vervoort, Frans

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_95

Rédaction de la notice Réach-Ngô, Anne

Éditeur Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor de dévotion contenant plusieurs oraisons dévotes et exercices spirituels** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 25/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/95>

Copier

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 10/06/2022